ROUBAIX

Pour le premier anniversaire de la Délivrance

PAVOISONS

Dimanche prochain, comme nous l'avons déjà annoncé Roubaix fêtera le premier anniversaire de sa délivrance du joug allemand. Au pavoisement que, spontanément, la population voudra faire pour manifester sa joie, nous rappelons que la Fraternelle des Combattants roubaisiens ajoute un concours de décorations et illuminations, et une retraite aux flambeaux avec prix, dont voici le détail :

Décorations : prix, 150 fr., 100 fr., 50 fr., deux de 25 fr., trois de 20 fr., quatre de 15 fr., trois de 10 fr. Soit : 500 francs.

Les inscriptions des concurrents seront reçues jusque vendredi soir, 43, rue de la Gare.

Retraites aux flambeaux : Prix, 100 fr., deux de 50 fr., deux de 25 fr., trois de 20 fr., trois de 15 fr., six de 10 fr., 17 de 5 fr. Soit : 500 fr.

Le parcours de la retraite sera indiqué demain.

Les sociétés sont priées de se grouper dimanche soir, 19, à 20 heures, au local de l'« Ancienne », 8 rue du Grand-Chemin.

Notre ville revivra ce jour-là, par le souvenir, les heures à jamais inoubliables d'octobre 1918.

LOGEMENT DES TROUPES ANGLAISES
(Deuxième Paiement)

Le maire nous communique la note suivante :

« Les habitants qui ont logé des soldats anglais du mois de février à fin mai dernier sont priés de se présenter à partir du jeudi 16 courant, à la Mairie, Bâtiment Central, salle des Adjudications, guichet 5, pour toucher l'indemnité de logement qui leur est due.

» Les intéressés sont priés de se munir de pièces : soit livret de mariage, feuille de maison et carte d'identité. »

COMITÉ D'ALIMENTATION DU NORD DE LA FRANCE

Pommes de terre : 0 fr. 20 le kilo (2 kil. par personne) : jeudi 16 octobre, de 7 h. 1/2 à 10 h. 1/2 3e et 4e, cartes jaunes et vertes ; et de 2 à 4 h., 5e et 6e, cartes jaunes et vertes.

Pommes de table : 0 fr. 35 le kil. : jeudi 16 octobre de 7 h. 1/2 à 10 h. 1/2, 2e et 1er, cartes jaunes et vertes ; et de 2 h. à 4 h., 16e et 15e, cartes jaunes et vertes.

Beurre de Normandie, 14 fr. le kilo. — Vente libre pendant quelques jours.

Brosses, eau de Javel : vente libre tous les jours.

CRIME, SUICIDE OU ACCIDENT

Aucun fait n'est venu apporter la moindre lumière sur l'affaire du cadavre trouvé dans le canal, au quai de Calais. Une enquête chez la victime, M. Charles Jolie, a permis de donner une vague idée de l'état d'esprit de ce célibataire malingre, d'une ascendance malheureuse, et l'on ne serait pas étonné de voir l'enquête aboutir à un suicide.

Détail à noter : dans les papiers du noyé, la police a trouvé un billet non daté, portant ces mots : « Adieu, Jeanne ; ton frère, Charles ».

Mlle Jeanne Jolie, l'unique sœur du défunt, à qui ces mots sont adressés, habite Lille.

Nous avons pu apprendre, de plus, que Jolie avait, dans la journée de mardi, bu plus que de coutume ; on l'avait, pour cette raison, renvoyé de son emploi.

Chagrin poussant au suicide ? Accident dû à l'ivresse ? Les deux individus aperçus par le veilleur seraient-ils une hallucination ?

Le fait est que le corps ne porte aucune trace extérieure de coups. Mais l'autopsie attendue donnera toutes les précisions et toute la lumière sur cette affaire.

OBJETS PERDUS

M. Versluys Camille, demeurant à Gand, 16, rue du Tigre, étant de passage à Roubaix, pour affaires commerciales, déclare avoir perdu, dimanche après-midi, entre 4 et 5 heures, au moment où il se trouvait rue de Lannoy, son portefeuille contenant quatre billets de 20 francs, les passeports, une carte d'identité belge, une carte de parcours libre aux Docks de Gand et une photographie.

OBJETS TROUVÉS

Dimanche soir, vers 7 heures, boulevard Gambetta, entre la rue du Bassin et la rue Pierre-de-Roubaix, il a été trouvé une montre en argent à remontoir, avec chaîne en nickel. — M. Jules Derache, qui a fait la déclaration de sa trouvaille au commissariat du 3e arrondissement, habite à Lys, rue de Strasbourg, cour Patin, 2.

— Hier matin, vers 5 heures, M. Henri Meyer, veilleur de nuit chez M. Lejeune, rue Darbo, a trouvé rue de Tourcoing une porte qu'il a déposée dans la cour de l'usine à gaz, où son propriétaire peut la réclamer.

VACCINATIONS PUBLIQUES ET GRATUITES

La deuxième séance de vaccinations gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi 16 octobre, de 4 à 5 heures du soir, dans une salle de la mairie, située au 2e étage (entrée vers la Chambre de Commerce).

AU THÉATRE POPULAIRE
(Salle de la Coopérative « La Paix »)

Samedi et dimanche, a été donné le superbe drame en 6 actes de MM. d'Ennery et Cormon « Une Cause Célèbre ».

C'est devant une salle comble qu'ont eu lieu ces représentations, qui obtinrent un réel succès.

Les décors et la mise en scène étaient magnifiques et il y a lieu pour cela de féliciter tout particulièrement M. Famery, qui, en bon régisseur et metteur en scène habile, a su atteindre ainsi que sa troupe à de si heureux résultats.

L'interprétation supérieure de ce drame et les différentes scènes passionnèrent longuement le public et de nombreux applaudissements maintes fois répétés saluèrent les artistes, parmi lesquels il faut citer : M. Famery, supérieur dans le rôle de Jean Renaud ; M. Dupuis, à la fois dans le rôle du bandit Lazare et dans celui du Comte de Mornes ; M. Saint-Yves (Comte d'Aubeterre) ; M. Quenehan, très spirituel dans le rôle de Chamboran ; MM. Aubert, Godart ; Mme Leroy, qui joua à la perfection les rôles de Madeleine et de la Comtesse d'Aubeterre ; Mlles Demay, Varusse et Denle (cette dernière, très gracieuse dans le rôle d'Adrienne) furent très goûtées du public, sans oublier la petite Aubert, qui eut également sa part de succès.

La figuration était aussi très bonne, ainsi que l'orchestre, qui, sous la direction de M. Mangin, exécuta de très jolis morceaux.

A la demande générale du public, l'on rejouera « Une Cause Célèbre » le 19 octobre.

Rideau à 6 heures précises.

ETAT CIVIL
du 15 Octobre 1919

Naissances. — Albert Detaverner, rue Basse-Marre, c. Agache, 5. — Aline Echevin, rue Soult, c. Cromelinck, 12. — Henri Deweer, rue d'Isly, c. Mulle, 4 — Marcel Héreud, rue de l'Epeule, 42. — Simonne Jansoone, rue Vigne, c. Delattre, 10, née At. J.-Lagache. — René Vandewalle, rue Descarte, c. 6. — Michelle Couteau, rue Inkermann, 47.

Mariages du 11 octobre 1919. — Camille Ocman, garçon de café, et Anna Morcq, sans profession, rue des Fossés, 53. — Arthur Huyghe, garçon boucher, rue Fort, cour Vigne, 1, et Marie Huyghe, sans profession, à Roubaix. — Jules Delevoye, domestique, rue de Soubise, 20, et Marie Vandendaele, encaisseuse, rue de Lille, 190. — Valère Bonte, tisserand, rue Thècle, 34, et Hermance Bourgois, confectionneuse, rue d'Alger, 195. — Eugène Orvane, monteur, boulevard de Metz, cour Verghote, 7, et Raymonde Béchamont, doubleuse, boulevard de Metz, cour Vercruysse, 11. — Charles Bray, mécanicien, à Fresnois-la-Montagne, et Fernande Lefebvre, sans profession, rue Rouget de l'Isle, 68. — César Lagrand, mécanicien, rue Decrême, cour Lemaire, 1, et Malvina Quaetsett, sans profession, à Roubaix. — Victor Barilland, peintre, à Neuilly, et Marie Lagasse, sans profession, rue de Bouvines, 48. — Louis Keirsbulck, empaqueteur, rue de Béthune, 39, et Marie Squedin, bobineuse, rue du Luxembourg, 91. — Julien Bachelet, expert en tissus, à Sainte-Colomb, et Marie Vincent, sans profession, rue Saint-Pierre, 12. — Emile Brière, magasinier, rue d'Italie, 70, et Suzanne Savoie, bonnetière, rue des Sept-Ponts, cour Masure, 30. — Henri Barbieux, employé à Wattrelos, et Aline Selosse, bobineuse, rue d'Oran, 285. — Eugène Leclercq, liquoriste, rue du Tilleul, 23, et Céline Castelain, employée, rue Beaurewaert, 82. — Richard Lippens, ajusteur, rue Voltaire, cour Deroo, 12, et Jeanne Desmarchelier, piqûrière, rue Voltaire, 96. — Fernand Devos, relieur, rue de Denain, cour Desbonnet, 2, et Jeanne Notebaert, soigneuse, rue du Tilleul cour Penet Labis, 4. — Ferdinand Opderbeck, peigneur rue Pierre Motte, 37, et Jenny Cappelle, couturière, rue Ma Campagne, cour Fontier, 6. — Léopold Van de Putte, contre-maître à Ecloo, et Léonie Deloose, soigneuse, rue des Sept-Ponts, ferme Masure, 90. — Achille Arcelon, aide-paveur, rue Estaing, 8, et Juliette Lamérant, rattacheuse, rue Dampierre, cour Carlier, 4. — Georges Thooft, maçon, rue de la Makellerie, maisons anonymes, 8, et Hélène Beuscart, sans profession, à Roubaix. — Marcel Dusoulier, rattacheur, rue du Duc, cour Vandeweer, 3, et Rachel Vander Poorten, soigneuse, rue de la Conférence, cour Platel, 5. — Clément Deguermain, charpentier, rue Leers, rangée Tribou, 9 et Marie Dewilde, dévideuse, rue Leers, rangée Tribout, 9. — Ernest Echevin, maçon, rue Blanche, 41, et Sylvie Kerskens, sans profession, rue Beaurewaert, 8. — Henri Barbieux, mécanicien, place Carnot, cour Batteseart, 4, et Zélia D'Havé, tricoteuse, rue Rocroi, cour Dillies, 6. — Gaston Delcourt, peintre, à Gamaches, et Yvonne Pontzeele, sans profession, rue des Fossés, 53. — Henri Volcke, chauffeur, rue du Gros Saule, 15, et Laure Goffette, bobineuse, rue Philibert Delorme, 33. — Léonard Moulart, apprêteur, rue de Condé, cour Degrieck-Hespel, 2, et Estelle Glorieux, doubleuse, rue de Condé, à Roubaix. — Jean Michem, chaudronnier, rue Ternaux, 12, et Laure Otevaert, sans profession, rue Saint-Louis, cour Lefebvre, 1. — Albert Castelain, employé, rue Beaurewaert, 82, et Suzanne Leclercq, modiste, rue du Tilleul, cour Ghestem, 10. — Octave Vandelst, caoutchoutier, rue Lafontaine, cour Vanhoutte, 3, et Madeleine Henriest, soigneuse, Grande-Rue, cour Hollebecq, 11. — Paul Deroos, tulliste, à Lys, et Charlotte Vincent, modiste, rue Saint-Pierre, 12. — Eugène François, tourneur, à Charlier, et Clémence Bourgois, doubleuse, rue Perche, 43. — Albert Vervynckt, vannier, rue de Saint-Amand, 7, et Sidonie Carrain, contre-dame, boulevard de Cambrai, impasse Courier, 6. — Octave Bayert, mécanicien, boulevard Beaurepaire, 40 bis, et Suzanne Labbens, rue Carpeaux, 5.

Décès. — Alfred Scholtus, époux Dubois, 47 ans, boulevard Gambetta, 54. — Marie Verhasselt, ép. Getohals, 62 ans, rue Fort, 102. — Philomène Dusoulier, veuve Vandevelde, 79 ans, rue Blanchemaille, 37.

TOURCOING

VENTE DE VIN

Jeudi 16 octobre. — Secteur 11 : cartes grises, de 8 h. à 9 h. 1/2 ; cartes roses, de 9 h. 1/2 à 11 h. — Secteur 12 : cartes grises, de 11 h. à 12 h. ; cartes roses, de 2 h. à 3 h. 1/2. — Secteur 13 : cartes grises, de 3 h. 1/2 à 5 h. ; cartes roses, de 5 h. à 6 heures.

REVISION DES LISTES ELECTORALES
(Loi du 8 octobre 1919)

AVIS. — Les jeunes gens qui auront 21 ans le 19 octobre, présent mois, sont informés qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour 1919.

Ils sont invités, en conséquence, à vérifier leur inscription à la mairie (Bureau du Secrétariat) avant et au plus tard le 19 courant.

— Les électeurs sont avisés que, pour leur permettre de demander leur inscription ou leur radiation avant l'expiration du délai imparti par la loi du 3 octobre 1919, le service des élections (Bureau du Secrétariat) fonctionnera à l'Hôtel-de-Ville les 16, 17 et 18 courant, de 10 heures du matin à midi et de 2 heures à 8 heures du soir, et le 19 octobre, de 10 heures du matin à minuit, sans interruption.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnité, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc. :

Jeudi 16 octobre, de 8 h. 1/2 à midi, 6.226 à 6.301 ; de 2 h. à 6 h., 6.301 à 6.375. — Vendredi 17 octobre : de 8 h. 1/2 à midi, 6.376 à 6.450 ; de 2 h. à 6 h., 6.451 à 6.525.

Le protestataire est prié de se présenter personnellement, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Camille Torreborre, rues des Epinettes, 219. — Gabrielle Flament, rue du Château, numéro 54.

Publications. — Louis Lebrun, dégorgeur, rue Colbert, 312 et Alice Roth, soigneuse, rue Renaix, 53. — Georges Delemasure, charpentier, à Tourcoing et Julie Moerman, brodeuse, à Courtrai. — Gaston Plat, étudiant en droit, rue de Roubaix, 125, et Jeanne Timmer, s. p. à Roubaix. — Pierre Marlière, marchand, rue de Menin, 103 et Amélie Cambier, couturière à Lys. — Fernand Moreel, cordonnier, rue du Moulin, 89 et Céline Beusquart, couturière, rue du Bois, 28. — Henri Delrue, employé, rue Jacquart, 3 et Zoé Bouche, laitière, rue Jacquard, 1. — Henri Loete, ajusteur, à Roubaix et Germaine Douterlungne, assembleuse, rue Virolois, 152. — Henri Panthe, monteur, boulevard Gambetta, 204 et Marie Le Peillel, ménagère, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Mariages. — Jules Naessens, domestique et Marie Vlémynckx, marchande de beurre, rue de Menin, 132 bis. — Albert Carron, employé de commerce et Marie Prouvost, s. p., rue Jacquard, 24.

Décès — Mort-né, 2. Auguste Roeting, 76 ans, rue Winoc-Chocquel, 160. — Stéphanie Dumortier, 74 ans, rue du Château, 49. — Louis Raisenne, 64 ans, corroyeur, rue Niot, 4. — Joséphine Blicq, 71 ans, rue de Lille, 121.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les titulaires d'allocations militaires sont avisés que le paiement aura lieu à la salle ..auban, rue Sadi-Carnot, n. 110, de 2 heures à 4 heures et aux jours suivants:

Lundi 20 octobre mobilisés décédés et disparus ; mardi 21 démobilisés du n. 1 à 40.000 ; mercredi 22 du n. 40.001 à 90.000 ; jeudi 23 du n. 90.001 à la fin.

Se munir de la feuille d'allocation.

LEZENNES

AU CONSEIL MUNICIPAL. — L'ordre du jour de la séance du 12 octobre comportait la proposition suivante :

Erection d'un monument funéraire destiné à perpétuer le souvenir des soldats de Lezennes, « Morts pour la Patrie ». A l'unanimité, les conseillers présents : Defretier, Coquiaux, Thibaut Henri, Lanneau, Duflot, Pennel Legrand, Debuchy et Thibaut Emile, ont donné pouvoir à M. Gambier, maire de passer un marché pour l'achat dudit monument.

Dans la même séance, il a été décidé, que le dimanche 2 novembre, le Conseil et la fanfare municipale se rendraient au cimetière pour y déposer une couronne à la mémoire des soldats « Morts pour la France ». Toute la population est invitée à prendre part à la cérémonie, dont l'heure sera fixée ultérieurement.

ARMENTIERES

VIOLENT ET BRUTAL. — Le sieur Hosder Alfred Auguste, 31 ans, journalier, demeurant rue Jules Lebleu, a, dans la soirée d'hier, frappé violemment la nommée Dubois et la mère de celle-ci, toute deux ont porté plainte. Une enquête est ouverte.

ETAT-CIVIL. — **Naissances.** — Hémar Marcel, chemin du Bizet, 57. — Dumortier Francis, rue de Valmy, 15. — Cousténoble Jeanne, boulevard Faidherbe, 160. — Baisine Jean, avenue Breuvart, 24. — Petrowski Georges, rue du Progrès, 55.

Publications. — Batillon Fernand, cordonnier, et Bartier Marie, ménagère. — Brandicourt Eugène, cuisinier, et Grember Louise, journalière. — Charles Maxime, employé, et Rosmans Marie, employée. — Marette Maurice, mouleur, et Vlamynck Julie. — Vandecasteele Edmond, coupeur en confection, et Claisse Louise, tailleuse. — Delannoy Henri, représentant, et Tobot Jeanne, sans profession. — Lallan Alphonse, employé de commerce, et Machelart Jeanne, sans profession. — Quaethem Charles, tantieur, et Goubelle Hélène, ménagère. — Leflon Désiré, houilleur, et Quaethem Blanche, dévideuse.

La Vie Ouvrière

L'APPLICATION DES 8 HEURES

Dans la première Région

Sous la pression de la classe ouvrière organisée, et réclamée par elle depuis trente ans, le Parlement a enfin voté la loi établissant la journée de travail à huit heures.

En réalité, la loi fixant la journée à huit heures n'est qu'une loi de principe laissant aux organismes intéressés, syndicats patrons et syndicats ouvriers, le soin d'en fixer les modalités d'application.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que les deux fédérations nationales — patronale et ouvrière — ont conçu l'application de cette importante réforme qu'est la journée de huit heures, qui, il faut bien qu'on le sache, n'est pas sans rencontrer de la part du patronat du bâtiment une certaine résistance, pour ne pas dire une adversité complète.

Ces messieurs savent bien que la courte journée amènera chez l'ouvrier un désir plus grand de s'instruire et, ainsi, de parfaire son éducation et, de ce fait, réclamer de plus en plus ce bien-être auquel il a droit et vivre ainsi la vie de famille. Ce n'est donc pas pour les raisons financières que nos patrons partent en guerre contre cette réforme et réclament à cor et à cri sa suppression.

On a cru d'abord, en accordant la journée de huit heures et étant donné qu'un certain nombre de camarades ne comprenaient pas encore ses bienfaits, que ceux-ci auraient accepté de continuer à travailler dix et onze heures, et même plus, comme auparavant. Mais, désillusion pour les patrons, nous avons pris notre rôle au sérieux.

Les patrons nous disent que cela est impossible, dans une industrie saisonnière comme la nôtre, de ne faire en bonne saison que huit heures par jour, et que nous devons tenir compte des intempéries que subissent les ouvriers du bâtiment.

A cela nous répondons que tous les ouvriers du bâtiment ne travaillent pas à ciel ouvert et que les exploitants d'une industrie doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'en tout temps les ouvriers ne soient pas astreints à suspendre le travail.

Il ne reste donc plus qu'une infime minorité que, réellement, il y a impossibilité d'abriter en cas de mauvais temps, à qui, dans ces conditions et pour cela même, un supplément de salaire doit compenser les pertes résultant des intempéries.

Accepter de travailler beaucoup d'heures pendant une certaine partie de l'année serait inférioriser les ouvriers de l'industrie du bâtiment sur les autres industries.

D'autre part, une telle tactique viendrait augmenter la crise de l'apprentissage, qui sévit actuellement dans le bâtiment et dont nous sommes si douloureusement éprouvés.

Voilà camarades, quelques différentes raisons pour lesquelles il faut absolument que la puissance des organisations syndicales et l'action directe concertée de toutes les corporations de l'Industrie dans les chantiers se manifeste pour maintenir les huit heures menacées.

Dans l'action de défense des intérêts collectifs de notre industrie, nous manquerions à notre tâche si nous n'attirions pas l'attention des travailleurs du bâtiment de la 1re région sur les tentatives patronales contre les huit heures.

Nous espérons que les syndicats de la région seront vigilants et n'hésiteront pas à répondre par une offensive vigoureuse à toutes les tentatives de sabotage et de dérogations à la loi des huit heures.

A. HARPAGES.

A ROUBAIX

CHEZ LES OUVRIERS BRASSEURS

Le secrétaire du syndicat des ouvriers brasseurs et liquoristes de Roubaix vient d'adresser à M. le président du syndicat des patrons brasseurs la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, dans son assemblée générale du 12 courant, le syndicat des ouvriers des brasseries et liquoristeries de Roubaix et environs, ont décidé de vous soumettre le projet de revendications ci-dessous :

Salaires des ouvriers d'extérieur, tonneliers et chauffeurs, 1 fr. 10 ; salaire des ouvriers d'intérieur, liquoristes, malteurs, etc., 1 fr. 05.

Pour les laveurs de bouteilles, jusqu'à 18 ans, prix à débattre avec les patrons. Suppression de la recette faite par les porteurs de bière.

Pour les ouvriers travaillant au dehors, un supplément de 4 francs par jour sera alloué.

Par la même occasion, nous vous avisons que nous nous tenons à votre disposition pour toutes discussions utiles, espérant toutefois qu'une entrevue pourra avoir lieu avant le 15 novembre, afin d'éviter tout malentendu.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations empressées.

Pour et par ordre du Syndicat,
E. VERCRUYSSE.»

CHAMBRE SYNDICALE OUVRIÈRE TEXTILE
(73, Boulevard de Belfort, Roubaix)

Assemblée générale du Syndicat le samedi 18 octobre, à 6 heures et demie du soir, au local « La Paix ».

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. — 2. Compte-rendu financier, — 3. Rapport de la Commission de contrôle. — 4. Compte-rendu du Conrès Confédéral. — 5. Communication de la Commission.

Le Secrétaire : H. LEFEBVRE.

AVIS IMPORTANT. — La Commission du Syndicat a décidé que, **à dater de ce jour et jusqu'au 1er janvier prochain**, les femmes syndiquées ou non, dont le mari, syndiqué avant la mobilisation, aurait été tué à la guerre, **pourront à titre exceptionnel** demander leur inscription au Syndicat **à la date d'entrée au Syndicat de leur mari**. Elles profiteront ainsi immédiatement de tous les avantages accordés aux anciens syndiqués.

Se présenter au bureau du Syndicat avec une pièce officielle attestant le décès du mari.

SYNDICAT OUVRIER « UNION DE LA METALLURGIE »

Jeudi 16, à 8 heures 30 du soir : Ouvriers de souderie, monteurs, nettoyeurs barbeurs, sableurs, mouleurs.

Ordre du jour : Elaboration des nouveaux salaires.

Vu l'importance de ces réunions, nous prions les camarades de bien vouloir se munir de leur carte confédérale.

A LILLE

L'Agitation dans l'Imprimerie

IMPORTANTE REUNION. — LA JOURNEE DE HUIT HEURES ACCLAMEE. — LE TARIF DE MAIN-D'ŒUVRE MAINTENU DANS SON INTEGRALITE.

Hier après-midi, à trois heures, a eu lieu une réunion spéciale des ouvriers des journaux. Dans cette réunion, le secrétaire-général des Typographes, Louis MASSON, a donné connaissance des offres faites par les directeurs des journaux. Rien n'a transpiré de cette réunion, mais nous pouvons déclarer que le tarif de main-d'œuvre pour les journaux a été maintenu dans son intégralité, et que des dispositions très sérieuses y ont été prises.

* * *

Hier soir, à six heures et demie, une réunion d'une importance exceptionnelle a également eu lieu dans la grande salle de la Bourse du Travail. Jamais cette salle ne fut plus remplie. Quand le président, Léon DUPLOT, des Papetiers-Lithos, ouvrit la séance, une attention soutenue se montra dans l'assistance. C'est qu'on voulait connaître, dans le monde ouvrier de l'Imprimerie, quelle était la réponse des Maîtres-Imprimeurs, et la résolution la plus virile se marquait sur toutes les physionomies.

MASSON, secrétaire des Typographes, fit la narration de la réunion de la Commission mixte et donna connaissance des offres patronales. A l'unanimité, l'assemblée les déclara inacceptables et maintint l'ordre du jour de la dernière assemblée.

Masson fit ensuite appel à l'idée Syndicale et déclare qu'en plus des améliorations nécessaires demandées aujourd'hui, il appartenait à chaque syndiqué, à chaque ouvrier conscient de préparer le terrain pour que les jeunes puissent avoir une existence meilleure et les ouvrières et ouvriers de l'imprimerie l'ont fort applaudi, surtout lorsqu'il développa les raisons qui ont motivé la loi des huit heures de travail, et les bienfaits qui doivent en résulter pour la classe ouvrière.

Après le beau discours de Masson, le Président lut l'ordre du jour suivant qui fut voté à l'unanimité.

Les ouvriers et ouvrières de l'Imprimerie, réunis à la Bourse du Travail, le mercredi 15 octobre ;

Après avoir pris connaissance des dernières propositions patronales et entendu les explications données par leur camarade Louis Masson, Secrétaire des Typographes, ainsi que des autres délégués à la Commission mixte ;

Déclarent maintenir dans son intégralité l'ordre du jour voté les samedi 4 octobre, à Loos, et dimanche 5 octobre, à Lille — ordre du jour qui fut envoyé à tous les Maîtres-Imprimeurs ;

Espérant que le Syndicat des Maîtres-Imprimeurs comprendra que les améliorations réclamées n'ont rien d'exagéré, et que, collectivement, il voudra bien donner son adhésion au projet de tarif, et ce, pour samedi prochain, 18 octobre, au plus tard ;

Décident qu'une Permanence aura lieu à la Bourse du Travail, les vendredi et samedi prochains, de 3 heures à 7 heures du soir, afin de donner tous renseignements utiles et recueillir les réponses des Maîtres-Imprimeurs.

De plus, décident qu'il y a lieu d'être définitivement fixés pour samedi prochain 7 heures, afin que l'Assemblée Générale qui aura lieu le lendemain dimanche, en connaissance des réponses patronales, prenne toutes dispositions ultimes, — l'application du tarif devant être faite pour le lundi matin 20 octobre.

Les ouvriers ne se refusent pas à une dernière réunion mixte. Mais ils tiendront une dernière assemblée générale, dimanche prochain, à 3 h. précises et là, les dernières dispositions seront prises. Dans cette assemblée on fera l'appel des ateliers, afin de connaître la situation des ouvriers de chaque atelier et les dispositions à prendre dans lesdits ateliers.

LA GREVE DES CHICORETIERS

Les ouvriers et ouvrières se sont réunis hier matin à la Bourse du Travail pour entendre de leurs délégués le résultat de l'entrevue avec MM. les Patrons.

Après discussion l'assemblée décida à l'unanimité la continuation de la Grève ayant trouvé trop minimes les augmentations accordées.

Une lettre fut envoyée aux Patrons leur faisant part de la décision prise.

Le soir les Patrons envoyèrent leur réponse au Siège. Ils demandent à discuter en commission mixte, chez l'Inspecteur du Travail.

Une réunion des ouvriers aura lieu aujourd'hui à la Bourse du Travail, à 10 h. 1/2 du matin.

La grève des Tailleurs

Cette deuxième journée de grève s'est déroulée sans incident. Il est remarquable, néanmoins, en dépit des difficultés de convocation que crée la dispersion des ouvriers, de voir avec quel entrain ces derniers ont répondu à l'appel du Syndicat.

A chaque réunion, à peine la moitié des grévistes a pu pénétrer dans la salle, tant était grande l'affluence.

Déjà plusieurs maisons ont fait connaître au Syndicat leur désir d'entrer en pourparlers avec lui.

Cette bonne nouvelle a été bien accueillie, néanmoins, la grève se continuera jusqu'à complète satisfaction des ouvriers.

Au cours des réunions, des mesures ont été étudiées pour prolonger la résistance tout le temps nécessaire, et pour intensifier encore le mouvement, si le besoin s'en fait sentir.

En résumé, l'impression qui se dégage de cette deuxième journée est une coordination et un renforcement des forces ouvrières, coïncidant, semblerait-il, avec le désarroi qui, de plus en plus, s'accentue dans le clan patronal.

Est-ce bon sens, raison, ou suivent-ils simplement la ligne de conduite que leur dictent leurs intérêts ? Toujours est-il que les patrons paraissent désireux d'arriver à un accord.

Il est vraisemblable que, moins aveugles et plus soucieux des nécessités de la vie en face desquelles leurs ouvriers se trouvent, s'ils avaient songé que ceux dont ils n'ont jamais cherché qu'à exploiter la misère étaient des « hommes » eux aussi, et comme tels avaient droit à une existence convenable et à une vieillesse respectée ; ce conflit qui est la conséquence logique de leur absolutisme, de leur égoïsme patronal, n'aurait jamais existé.

L'appel que nous avons lancé hier aux coupeurs s'adresse évidemment aux « coupeurs de mesure ». Les camarades de la confection ont, sans doute, fait la rectification d'eux-mêmes.

A ce propos, nous remercions vivement le camarade Courouble, qui est venu hier nous apporter l'appui de son autorité et de son expérience syndicale.

L'habillement forme d'ailleurs une grande famille et nous sommes persuadés que le jour n'est pas éloigné où nous pourrons nous compter en nombre imposant dans une même Fédération.

A sept heures du soir, une troisième réunion à laquelle assistaient les tailleurs de dames et les couturières s'est tenue à la Ville de Bruxelles.

Il y a été décidé que les patrons et les couturières seraient visités par les délégués du Syndicat qui leur feront les propositions syndicales acceptées au cours de la réunion.

Sitôt ces démarches terminées, et suivant les réponses obtenues, les syndiqués décideront des mesures à prendre.

Ce soir, nouvelle réunion à la même heure, à la Ville de Bruxelles, pour les couturières et tailleurs pour dames.

Pour les tailleurs, mêmes réunions et aux mêmes heures qu'hier. **Se munir de la carte de grève.** LA COMMISSION.

En dehors des heures de réunion, et pour tous renseignements, s'adresser 6, rue Saint-Sauveur, chez le secrétaire permanent M. Porreye.

Dans le Textile

La Commission syndicale fait connaître aux camarades de Fives qu'un bureau d'inscription et de réclamation est établi chez le camarade Gazen Louis, rue Pierre-Legrand, 246, à Fives et pour Hellemmes, chez le camarade Tibert 35, rue Sadi-Carnot, où ils trouveront également tous renseignements nécessaires.

Pour la Commission :
Le Secrétaire : A. BAUCHE.

PARTI SOCIALISTE

Aux Electeurs

Nous rappelons aux électeurs qui n'ont point obtenu leur inscription sur les listes électorales dans les délais impartis par la loi, soit par suite d'évacuation ou rentrée les 20 jours écoulés après la démobilisation, qu'ils peuvent l'obtenir depuis le 5 octobre, suivant les termes de la loi promulguée le 4 octobre, ainsi conçues :

« Il est ouvert, pour les demandes en inscription sur les listes électorales de l'année 1919, un délai supplémentaire de quinze jours francs qui courra du lendemain de la promulgation de la présente loi au Journal Officiel.

» Il sera statué sur ces demandes, conformément à la loi du 7 juillet 1874 et tant par les décrets du 2 février 1852 ».

Conséquemment, nous avisons les électeurs qui doivent se faire inscrire :

L'article 88 stipule : « Sont inscrits sur la liste des électeurs, tous les Français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. Qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitant depuis six mois au moins ».

Sans rappeler les termes des articles 102, 104 et 153 du code civil, ceux non inscrits et jouissant des droits prévus, doivent se rendre à la mairie, surtout en qualité d'évacué rentré et militaire démobilisé, déclarer faire élection de domicile en prouvant la résidence effective (quittance de loyer ou autres pièces), retirer un récépissé de déclaration et demander leur inscription sur les listes électorales.

En cas de réclamation justifiée, des camarades se tiendront en permanence, 32, rue de la Clef, à partir de dimanche 12 jusqu'au 19 inclus et tous les jours de la semaine, de 3 à 5 heures de l'après-midi.

G. DELORY, C. SAINT-VENANT.

Verreries & Usines Chimiques du Donetz
à SANTOURINOVKA
SOCIETE ANONYME
Siège Social : 20, Rue Neuve, Bruxelles
Capital Social porté de 8,800,000 à 17,800,000 fr.
PAR L'EMISSION DE
90,000 actions de capital nouvelles de 100 francs nominal
créées par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 août 1919, offertes par droit de préférence aux porteurs d'actions de capital et de jouissance de la Société et à souscrire en numéraire.
La notice relative à cette émission, notice publiée conformément à l'article 36 de la loi sur les sociétés commerciales, a été insérée aux Annexes du « Moniteur Belge » le 20 septembre 1919, acte n° 7832.
Les actions nouvelles régulièrement libérées des versements appelés participeront à la répartition des bénéfices de l'exercice 1919-1920, au même titre que les actions anciennes.
Droit de Souscription par préférence
A RAISON DE : 1 ACTION NOUVELLE POUR 1 ACTION ANCIENNE, SOIT DE CAPITAL, SOIT DE JOUISSANCE, A TITRE IRREDUCTIBLE ET, A TITRE REDUCTIBLE, POUR LA QUANTITE QUI RESTERAIT DISPONIBLE.
CONDITIONS
Le prix d'émission des actions nouvelles est fixé à fr. 112.50, payables :
A la Souscription fr. 37.50 contre quittance, et le 15 janvier 1920 75 francs.
La souscription sera ouverte du 1er au 20 Octobre 1919 inclus
de 9 heures du matin à 2 heures de relevée, et jusqu'à midi seulement les samedis :
A BRUXELLES : à la Société Générale de Belgique, 3, Montagne du Parc ; au Siège Social, 20, Rue Neuve.
A ANVERS : à la Banque d'Anvers, 2, Marché-aux-Grains.
En PROVINCE : aux Banques chargées du service d'Agence de la Société Générale de Belgique.
En FRANCE : à la Banque H. Lippens et Cie, 3, Rue Pillet-Will, à Paris.
L'admission des actions nouvelles à la Cote officielle de la Bourse de Bruxelles sera demandée. 5812.

Apprenez vous rapidement
COMPTABILITÉ
en vous adressant
aux Etablissements JAMET-BUFFEREAU
78 bis, Boulevard de la Liberté LILLE

Le défenseur de Lille remercie la Croix Rouge Lilloise

Les Sections de la Croix-Rouge de Lille et des Régions libérées se sont efforcées pendant les deux premiers mois de la guerre, de rendre aux blessés qu'elles pouvaient atteindre les services qu'ils étaient en droit d'attendre d'elles. A maintes reprises la Croix-Rouge alla jusque sur les premiers champs de bataille recueillir les blessés pour les amener dans les hôpitaux, les soustrayant ainsi aux Allemands, non sans courir parfois des risques que son dévouement lui faisait négliger. C'est ainsi que pendant l'investissement de Lille, le chauffeur Odile Boutry fut atteint par une balle ennemie alors qu'il allait chercher des blessés, et mourut à Ronchin, le 4 octobre 1914.

Le lieutenant-colonel de Pardieu, qui, à la tête de ses troupes, a défendu si vaillamment, avec une poignée de braves, notre région contre l'envahisseur, a adressé aux délégués de la Croix-Rouge la lettre suivante :

« Monsieur le Délégué,

Maintenant que la paix est faite, que la démobilisation s'achève, le chef des troupes qui ont défendu Lille en octobre 1914 a un devoir à remplir vis-à-vis de la Croix-Rouge de cette glorieuse ville.

Pendant quinze jours, mon détachement a, en 1914, défendu l'agglomération Lille, Roubaix, Tourcoing, au sud-est de ces villes, contre les incursions des Allemands, pendant trois jours ensuite, enfermé dans Lille, ce détachement a essayé de sauver la capitale du Nord de la barbarie allemande.

Pendant toute cette période, la Croix-Rouge de Lille a rendu les plus éminents services. Tous les jours, les automobiles de la Croix-Rouge parcouraient les zones d'avant-poste, et les soirs de bataille, les terrains de combat. Grâce au dévouement du personnel de ces automobiles, les malades et les blessés ont pu être évacués alors qu'aucun service sanitaire n'existait à mon détachement.

Pendant le siège de Lille, le personnel de la Croix-Rouge s'est dévoué pour aller sous les remparts, malgré un bombardement intense, relever les blessés, aider aux transports.

Je dois adresser au personnel, qui s'est ainsi dévoué, les remerciements les plus émus de ma part, et surtout de la part de tous les malades et blessés que ce personnel a sauvés.

Je vous prie de bien vouloir transmettre à tous ceux et celles qui se sont ainsi dévoués, notre inexprimable reconnaissance et d'agréer pour vous, Monsieur le Délégué, l'expression de ma très haute considération.

(Signé) **DE PARDIEU,**
Lieutenant-Colonel ».

Si la population des régions envahies a pu apprécier comme il convenait le dévouement dont la Croix-Rouge a fait preuve durant l'occupation allemande, il est heureux de constater que l'un des témoins de ses efforts au début de la guerre ait voulu les reconnaître en des termes empreints d'une dignité émue.

Il félicite un jeune héros Lillois

Notre ami Marcel Deschamps signalait hier, dans le « Réveil », en son article « Après la reddition de Lille », la conduite héroïque d'un des coursiers cyclistes de la Préfecture, le jeune Degobert, âgé de quinze ans, qui n'a pas cessé pendant 48 heures, sous les obus, d'assurer les communications entre le commandant de la Place et les chefs des différents postes, portant des ordres et voyant tomber les soldats autour de lui.

Nous avons été heureux d'apprendre hier, de la bouche du jeune héros, actuellement en permission dans sa famille à Lille, qu'avant de passer au 69me régiment d'infanterie à Nancy, il avait reçu, le 11 septembre dernier, des mains du colonel H. O. Herne, commandant le 2me bataillon de chasseurs, à Toul, auquel il appartenait alors, la Croix de guerre en récompense de sa conduite héroïque.

Devant le bataillon assemblé, la Croix fut épinglée sur sa poitrine par le colonel qui le donna en exemple à ses camarades.

De plus, le jeune héros nous donna connaissance de la jolie lettre suivante qu'il venait de recevoir du colonel De Pardieu, qui a pour lui une immense affection, l'ayant jugé à l'œuvre des braves :

« Mon cher Degobert,

Je savais la nouvelle.

J'ai été en correspondance avec ton colonel de Toul pour te faire obtenir la Croix de guerre. Il a été fort aimable et s'y est employé avec empressement.

Dès qu'il te l'a eu remise, il m'a annoncé la nouvelle, sachant le plaisir qu'il me ferait.

Je te félicite. Cela te donne une place à part parmi tes camarades. Que cette Croix des braves sur ta poitrine te fasse toujours rester un brave et honnête garçon !

Si je vais à Lille, j'irais voir et féliciter tes parents.

Crois, mon cher petit, à tous mes affectueux sentiments.

Colonel DE PARDIEU ».

VOIES URINAIRES
Blennorragie, Suintements, Filaments, Cystite, Prostatite,
SYPHILIS Chancres, Boutons, Plaques, Ulcères, etc. GUÉRISON ASSURÉE à tous les DÉSESPÉRÉS par nouveaux traitements faciles à appliquer par le malade seul.
FORCE VIRILE rendue à tout âge aux **IMPUISSANTS**
LABORATOIRE des SPÉCIALITÉS UROLOGIQUES
22, Boulevard Sébastopol, 22, PARIS

LE
MIROR
A REPARU
AVEC SES QUALITÉS D'AVANT-GUERRE QU'AUCUN AUTRE PRODUIT N'A PU ÉGALER

EXIGEZ-LE PARTOUT

HAZEBROUCK

A propos du train 2010 d'Hazebrouck à Arras

Nous recevons la lettre suivante de voyageurs, qui sollicitent de la Compagnie un peu plus d'attention pour leurs bagages, transportés par le train 2010, d'Hazebrouck à Arras.

« Permettez-nous de vous envoyer cette lettre, pour demander à la Compagnie du Nord de vouloir bien avoir un peu plus d'égard pour les bagages des voyageurs qui partent d'Hazebrouck par le train n° 2010, à 6 heures 45 du matin et arrivant à Arras — suivant l'horaire à 9 h. 25 — mais très souvent à 10 heures et plus.

« A la queue de ce train est généralement attelé un fourgon de 7 tonnes, le plus petit fourgon qui existe sans nul doute dans le réseau.

Ce fourgon est à peine arrivé à Berguette qu'il regorge de bagages et le malheureux employé, encombré, débordé, malgré toute sa bonne volonté d'exécuter son service, est obligé de faire des exercices d'équilibre et des sauts en hauteur pour descendre à chaque station donner ses feuilles.

« Plusieurs fois, voyageurs habituels sur cette ligne, vous avez constaté à Béthune ou autres gares, l'adjonction d'un autre fourgon pour pouvoir transporter les bagages de la multitude de voyageurs de ce train, exécré par les employés. Bien mieux, il ne se passe pas trois jours, sans que l'on place dans ce minuscule fourgon des caisses de marée. Il est cependant défendu par les règlements de mettre des caisses remplies de glace autre part que dans un wagon spécial.

« Combien de fois avons-nous eu nos malles et valises détériorées par l'eau provenant de ces caisses. Des ballots de toile furent dernièrement également avariés. Et cependant il serait très simple à la Compagnie de remédier à ce déplorable état de choses et surtout de faciliter le travail de son personnel, en adjoignant à ce train 2010 un de ces vastes fourgons boches qui sont généralement attelés à des trains ouvriers, dans lesquels il est défendu de transporter aucun bagage.

« Nous espérons que la Compagnie comprendra l'absolue nécessité d'atteler un vaste fourgon pour la grande quantité de bagages transportés par ce train dans le Pas-de-Calais, Arras, Paris et Passe-Paris ».

UN GROUPE DE VOYAGEURS.

IL FAISAIT SON BEURRE. — M. Marteau, commissaire de police, a surpris un cultivateur de la ville qui vendait clandestinement du beurre à 9 fr. 50 le demi-kilo. Un procès-verbal lui a été dressé.

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, boulevard Sébastopol.
Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.
Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.
Allez donc tous à
MARQUISE, 16 octobre, Hôtel Deleroy-Beaurain.
DESVRES, 17 octobre, Hôtel Dumont.
MONTREUIL-SUR-MER, 18 oct., Hôt. Langavesne.
VALENCIENNES, 19, 20 octobre, Hôtel de Flandre.
DOUAI, 21, 22 oct., Hôt. du Grand Cerf Commerce.
LILLE, 23, 24 octobre, Hôtel du Commerce, 15, rue de Béthune.
LE CATEAU, 25 octobre, Hôtel de l'Etoile d'Or.
BUSIGNY, 26 octobre, Hôtel du Soleil d'Or.
HIRSON, 27 octobre, Hôtel du Commerce.
BOHAIN, 28 octobre, Hôtel du Lion d'Or.
SAINT-QUENTIN, 29 octobre, Hôtel de France.
LAON, 30, 31 octobre, Hôtel du Nord.
Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes. 352.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS
COUVERTURE ROUGE, est toujours en vente partout
Le mieux informé et le plus complet. Contient les Rues, Lille, les Tramways, Prix des places réduits. Tarifs divers